



République Française  
Département de l'Essonne  
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture  
091-219106614-20260402-DEL\_2026\_04\_034-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 2 AVRIL 2026

Le 2 avril 2026 à vingt heures et deux minutes, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

### Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Olivier LEHOUSSEL, Mme Anne GRAVELEAU (n'a pas pris part au vote de la délibération n°2026-04-049), M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Fathi AÂRAB, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, M. David POLIZZI, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB, Mme Virginie POLIZZI, Mme Sarah DEGENNE, M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN, M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

### Absents excusés représentés :

Mme Chloé BERTHAUD – pouvoir à M. Romain MILLARD  
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

### SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 10 avril 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE (CAUE 91)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, en particulier ses articles 6 à 8,

**Vu** les statuts du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne (CAUE 91),

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2022-02-002 du 15 février 2022 portant adhésion de la Commune au CAUE 91,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2025-02-003 du 13 février 2025 approuvant les termes de la convention d'objectifs entre la Ville et le CAUE 91,

**Vu** les missions du CAUE 91 notamment en matière de conseil aux collectivités et de sensibilisation à la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale,

**Considérant** l'installation du Conseil municipal du 20 mars 2026,

**Considérant** l'intérêt pour la Commune de participer aux actions menées par le CAUE 91 et d'être représentée au sein de ses instances de gouvernance,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant titulaire pour siéger au sein de cette association,

**Considérant** que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

**Vu** la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

**Considérant** le rapport de M. le Maire,

**Considérant** la candidature de Mme Michèle BOULANGER,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE et Mme Amina ABICHOU par procuration, s'étant abstenus),**

**DESIGNE** Mme Michèle BOULANGER comme représentante de la Commune au sein des instances du CAUE 91,

**CHARGE** le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 2 avril 2026,

**Le Maire,**



**Victor DA SILVA**

**Le Secrétaire,**

**Christophe OLIVIER**